

LA CONSTITUTION

programme notre impuissance

Article 3

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »

Traduction : Le pouvoir politique nous appartient dès lors que nous l'abandonnons dans les mains de représentants (injonction paradoxale), qui selon leur bon vouloir, pourront nous consulter.

Article 27

« Tout mandat impératif est nul. »

Traduction : Les élus sont libres de trahir leurs promesses électorales, il n'y a aucun moyen légal de les obliger à tenir leurs engagements.

Article 89

« L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement. »

Traduction : Ce sont les hommes politiques au pouvoir qui écrivent les règles de leur propre pouvoir. Autrement dit, nous sommes condamnés à compter sur la vertu présumée des acteurs politiques pour qu'ils s'autolimitent.

« La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision. »

Traduction : La République est un absolu sacré et indépassable. Notre constitution ne nous permet pas d'instaurer une véritable démocratie.